UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS 7013-10-11	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE HISTORIQUE
Numéro du cours	Titre du cours

H-2025	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LÉVESQUE, JEAN	2086	levesque.jean@uqam.ca	A-6075
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Lundi 14h00-17h00 et sur rendez-vous.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 5
6 Modalités du cours 7
6.1 Modalités de participation au cours 7
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 7
6.3 Modalités de remise des travaux 7
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 7
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 7
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 7
7 Bibliographie - Médiagraphie 8
7.1 Documentation obligatoire 9
7.2 Documentation complémentaire 9
8 Références 10
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 10
8.2 Document et Informations additionnelles 11
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 12
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 13
8.5 Compétences 14

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours obligatoire vise à offrir une formation méthodologique avancée, propre à la discipline historique et essentielle pour la préparation du mémoire ou de l'activité de synthèse en histoire et humanités numériques. Ce cours s'adresse à tous les étudiants, quel que soit le champ spatio-temporel de leur spécialisation. Dans un premier temps, le cours abordera notamment les problèmes associés à la réalisation d'un bilan historiographique; à la formulation de la problématique; aux enjeux de la périodisation, de l'échelle, de la mesure et de la démonstration en histoire; au repérage, à la critique et au traitement des sources; à l'analyse des informations recueillies; aux enjeux de la communication des résultats. Dans un deuxième temps, le cours offrira à l'étudiant un encadrement académique qui lui permettra de réaliser les différentes étapes du projet de mémoire, en collaboration avec le directeur/directrice de recherche. Le cours se termine par la remise du projet de mémoire qui devra introduire au sujet, formuler une problématique de départ, proposer une première analyse – non exhaustive – de l'historiographie pertinente, présenter un corpus de sources cohérent et fournir une bibliographie exhaustive.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Au terme de ce cours, l'étudiante et l'étudiant seront en mesure de :

- Comprendre les enjeux théoriques qui entourent tout travail de recherche historique.
- Apprendre à interpréter les anciens débats et les nouveaux enjeux historiographiques afin de déceler et circonscrire un problème historique.
- Définir une problématique et formuler une hypothèse de travail.
- Rédiger un projet de mémoire (25 pages environ).
- Présenter une version courte du projet de mémoire à l'oral (soutenance orale de 20 minutes).
- Examiner les défis relevés par la communication scientifique des résultats de recherche.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce séminaire est réservé aux étudiants/es inscrits à la maîtrise. À son cœur se trouve l'élaboration du projet de mémoire/de recherche, un projet de « longue haleine » dont l'élaboration doit commencer dès le début de la session. Tout au long de la session, les participants/es doivent se familiariser avec l'historiographie qui porte sur leur objet d'étude. De même, ils/elles doivent réfléchir à leur problématique, à l'approche méthodologique et aux sources documentaires qui constitueront leur corpus. Il est fortement recommandé aux étudiants/es d'impliquer dès le début de la session leur directrice ou directeur de recherche dans leur démarches. Les séances du cours seront l'occasion pour discuter, en s'appuyant sur les lectures pertinentes, des enjeux à relever dans l'élaboration d'un projet de mémoire. Les rencontres permettront aussi aux étudiants/es d'échanger entre eux sur la réalisation de chaque élément du projet de mémoire.

Ce cours est essentiellement un séminaire de discussion, nourrie par les lectures et la réflexion des étudiants/es. Le professeur se réserve le rôle d'introduire les sujets de discussion au début de chaque séance hebdomadaire. Par la suite, l'essentiel de la séance sera consacré à la discussion large par tous les membres du groupe du sujet, que ce soit dans le cadre d'une discussion approfondie d'un ouvrage ou de plusieurs analyses d'un même sujet. L'importance de la discussion de groupe se reflète dans la pondération de la participation dans la note finale.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

1-NOM DE L'EXERCICE : BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE

a) **Objectifs :**
Initier les étudiantes et étudiants à la lecture critique des études et travaux pertinents à leur sujet, leur permettre d'améliorer leurs capacités de synthèse ainsi que leurs aptitudes à communiquer par écrit.

b) **Démarche** :
Les étudiantes et étudiants doivent identifier **10 ouvrages et articles** les plus importants en lien avec le sujet du mémoire et de justifier les choix sous forme d'une bibliographie commentée (100-200 mots par ouvrage). Les références bibliographiques devront être présentées dans le style du département d'histoire (voir *Guide des étudiantes et étudiants en histoire*). Il est primordial de repérer les travaux pionniers, les changements de paradigmes s'il y a lieu, les liens entre les auteurs, les débats historiographiques. Le travail doit être déposé en format papier **en classe le 17 février**. Les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 % par jour ouvrable**.

c) Évaluation :
Les critères d'évaluations sont : pertinence des ouvrages et des articles sélectionnés;
qualité et rigueur de la synthèse;
capacité des étudiantes et étudiants à présenter leurs arguments de manière claire et concise;
respect des consignes/règles de présentation.

NOM DE L'EXERCICE : COMPTE RENDU CRITIQUE D'UN MÉMOIRE DE MAÎTRISE

a) Objectifs :
Examiner attentivement un mémoire de maîtrise en histoire terminé et évalué et d'en faire le compte rendu critique, en relevant ses forces et ses faiblesses, sur le plan méthodologique, conceptuel, de la logique, de la forme, du contenu.

b) **Démarche** :
Les étudiantes et étudiants feront le choix du mémoire de maîtrise en histoire, en fonction de leur propre intérêt de recherche, à partir des plates-formes *Archipel de l'UQAM* ou d'*Érudit*. On peut aussi consulter son directeur/rice de recherche. Il s'agira de lire attentivement le résumé, l'introduction générale, le chapitre 1, les introductions et conclusions de chacun des chapitres, la conclusion générale du mémoire, la bibliographie. On observera si toutes ces parties sont en adéquation, on sera attentif à la formulation de la problématique (inchangée du résumé à la conclusion générale ? Objectifs clairs ? Objectifs trop ambitieux ?). On sera attentif au soin que l'on a pris (ou pas) à la présentation des sources, à la pertinence de la méthodologie et des concepts. On observera aussi les notes de bas de page et l'usage des sources et études. La forme du mémoire sera aussi analysée : des arguments structurés ? un style clair ? des paragraphes bien structurés ? Usage abusif de citations ? L'analyse critique portera également sur la bibliographie : une bibliographie pertinente ? ordonnée ? récente ? en adéquation avec le bilan historiographie et les notes de bas de page ? D'autres questions peuvent être posées, il s'agit ici de quelques exemples. **Le travail de 6 à 8 pages** à interligne double sera soumis en version papier en classe **le 10 mars**. Les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 % par jour ouvrable**.

c) Évaluation :
Les critères d'évaluations sont : pertinence de la critique, qualité et rigueur de la synthèse, respect des consignes.

NOM DE L'EXERCICE : PROJET DE MÉMOIRE

a) Objectifs :
Le projet de mémoire est un texte de 25 pages (excluant la bibliographie) qui constitue une ébauche du 1er chapitre du mémoire dans lequel sont exposés les éléments suivants :

Titre préliminaire mais opérationnel du mémoire de maitrise.
- Présentation du sujet et de l'objet d'étude du mémoire.
- Analyse (non exhaustive) de l'historiographie pertinente au projet.
- Problématique générale de recherche ainsi que des sous-questions reliées à cette dernière (la problématique doit découler de la discussion historiographique).
- Présentation de la méthodologie sur laquelle repose le mémoire.
- Définition du cadre conceptuel choisi.
- Présentation du corpus de sources analysées et la méthodologie envisagée pour l'exploiter.
- Bibliographie exhaustive présentant les ouvrages mis en référence dans le travail, mais également les
- ouvrages jugés pertinents pour le projet.

b) Démarche :
Chacun de ces éléments constitue autant d'évaluations qui ont été faites dans le cadre du séminaire et devront être repris et réévalués en fonction de l'évolution de la réflexion des étudiantes et étudiants de l'intégration des apprentissages, des lectures qui ont progressé au cours de la session, des commentaires du professeur, de la direction de recherche et des discussions en classe.
Le projet de mémoire sera évalué par le professeur.
Toutefois, une version préliminaire non évaluée avant la soutenance sera lue par le professeur qui pourra faire des commentaires lors de la soutenance du projet. Il est aussi recommandé de le soumettre à sa direction de recherche.
La version préliminaire du projet de mémoire (non-évaluée) doit être remise au professeur par courriel et au directeur ou à la directrice de maîtrise **quelques jours avant sa soutenance orale**. La version finale doit être soumise au professeur au plus tard **le 25 avril. Il est possible de le soumettre par courriel ou via le Moodle.**

c) Évaluation :
Les critères d'évaluations sont : qualité de la recherche, respects des consignes de la démarche, qualité de l'argumentation, capacité à intégrer les commentaires et critiques qui ont été formulés dans les travaux antérieurs.

NOM DE L'EXERCICE : SOUTENANCE DU PROJET DE MÉMOIRE

a) Objectifs :
Présenter oralement le projet de mémoire devant le professeur et le directeur ou la directrice de la maîtrise et défendre son projet de recherche.

b) Démarche :

La soutenance du projet de mémoire permet à l'étudiante et l'étudiant de présenter oralement son projet de mémoire à un comité d'évaluation. La présentation devra se concentrer sur le contexte historiographique du sujet, la problématique, la définition des concepts clés, la description du corpus de sources et la méthodologie choisie pour l'exploiter.

Après une présentation de **20 minutes**, l'étudiante et l'étudiant devra répondre aux questions/commentaires/remarques des membres de ce comité pour défendre et expliciter son projet de recherche.

La soutenance du projet de mémoire est d'une durée **maximale de 1 heure**. Les soutenances se tiendront les semaines **du 7 et du 14 avril.** En consultation avec les directeurs et directrices de recherche, un horaire sera établi en mars.

c) Évaluation :

Les critères d'évaluations sont : clarté de l'argumentation, du cadre conceptuel, présentation de la problématique, hypothèse, sources et méthodologie, respect du temps alloué, qualité de la communication, respect des consignes.

NOM DE L'EXERCICE : PARTICIPATION AU SÉMINAIRE

a) Objectifs :

Permettre aux étudiantes et étudiants d'améliorer leurs capacités d'analyse et de synthèse ainsi que leurs aptitudes à communiquer oralement.

b) Démarche :

Participation à la discussion :

Les étudiantes et étudiants devront participer à la discussion au sujet des textes dont la lecture est obligatoire et, le cas échéant, au sujet des présentations des conférenciers ou de ses collègues. Elles et ils seront invités/es à donner leur appréciation, à mettre en relation les texte, à présenter une réflexion originale sur l'avancement de ses propres recherches ou sur la manière de pratiquer l'histoire.

Présence en classe :

La présence en classe est obligatoire. Les cours ne seront pas enregistrés.

Présentation du projet de mémoire au groupe :

Durant les séances **du 24 et 31 mars**, les participants/es au séminaire auront l'occasion de présenter leur projet de mémoire au groupe en une **dizaine de minutes**, suivies d'une période de questions **de cinq minutes**. Cette partie n'est pas évaluée comme telle mais sert de préparation à la soutenance. Pour l'auditoire, la qualité des interventions et le sérieux démontré seront considérés dans la note de participation au séminaire qui est de l'ordre de 20% de la note finale.

Les critères pour la présentation seront la clarté, la concision, le registre de langue, le respect du temps alloué et la qualité des réponses aux questions.

c) Évaluation :

La pertinence et la qualité des interventions compteront pour le principal critère d'évaluation, beaucoup plus que la fréquence de ces dernières.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Bibliographie commentée	**15%**	**17 février**
Compte rendu critique d'un mémoire de maîtrise	**15%**	**10 mars**
Participation au séminaire	**20%**	**Semestre**
Soutenance du projet de mémoire	**20%**	**7 et 14 avril**
Projet de mémoire écrit	**30%**	**25 avril**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	6 janvier	Présentation du plan de cours	
2	13 janvier	Le travail historien et la démarche réflexive	Moodle. Voir description hebdomadaire en bas du tableau.
3	20 janvier	Le découpage de l'objet sur le plan spatio-temporel	Moodle
4	27 janvier	Les échelles en histoire	Moodle
5	3 février	Le bilan historiographique	Moodle
6	10 février	La problématique.	Moodle
7	17 février	Les sources et la méthodologie. **Remise de la bibliographie commentée.**	Moodle
8	24 février	La communication des résultats : la rédaction	Moodle
9	3 mars	**Semaine de lecture. Pas de séance**	
10	10 mars	La communication des résultats : la conférence. **Remise du compte-rendu critique.**	Moodle
11	17 mars	**Travail individuel. Pas de cours.**	
12	24 mars	Présentations orales.	
13	31 mars	Présentations orales.	
14	7 avril	Soutenance des projets de mémoire.	
15	14 avril	Soutenance des projets de mémoire.	Remise du projet de mémoire écrit au plus tard **le 25 avril.**

LECTURES ET PRÉPARATION :

13 janvier : le travail historien et la démarche réflexive

Michel De Certeau, « L'opération historique », dans Jacques LeGoff et Pierre Nora (dir.), *Faire de l'histoire : nouveaux problèmes, nouvelles approches, nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1974, p. 17-66.

Martin Pâquet, « L'expérience de l'histoire. Pratique et pédagogie », dans Yves Frenette, Martin Pâquet et Jean Lamarre (dir.), *Les parcours de l'histoire. Hommage à Yves Roby*, Québec, PUL, 2002, p. 27-57.

Nicolas Offenstadt, « Histoires et historiens dans l'espace public », dans Christophe Granger (dir.), *À quoi pensent les historiens? Faire de l'histoire au XXIe siècle,* Paris, Éditions Autrement, 2013, p. 80-97.

20 janvier : le découpage de l'objet sur le plan spatio-temporel

Jean Leduc, « Découper le temps », *Les historiens et le temps. Conceptions, problématiques, écritures*, Paris, Seuil, 1999, p.91-133.

Aline Charles et Thomas Wien, « Le Québec entre histoire connectée et histoire transnationale »,
Globe. Revue internationale d'études québécoises, 14 : 2 (2011) p. 199-221.

Arlette Farge, « Penser et définir l'événement en histoire : approches des situations et des acteurs sociaux », *Terrain : anthropologie et sciences humaines*, no 38, 2002, p. 67-78.
https://journals.openedition.org/terrain/1929

27 janvier : les échelles en histoire

AHR Conversation « How Size Matters : The Question of Scale in History », *American Historical Review* 118 (2013): 1431-1472.

Jill Lepore, « Historians Who Love Too Much: Reflections on Microhistory and Biography », *The Journal of American History*, 88, 1 (2001) : 129–144.

3 février : le bilan historiographique

Joël Cornette, « L'histoire au travail. Le nouveau « siècle de Louis XIV » : un bilanhistoriographique depuis vingt ans (1980-2000)», *Histoire, économie et société*, vol. 1, no 4 (2000), p. 561-605.
https://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_2000_num_19_4_21359

Jean Lévesque, «Hockey et politique : jalons pour une historiographie raisonnée». *Bulletin d'histoire politique*. Vol. 22, no 2 (hiver 2014), p. 33-52.

Federico Romero, « Cold War Historiography at the Crossroads », *Cold War History*, 14, 4 (2014), p. 685-703.

10 février : la problématique

François Furet, « De l'histoire-récit à l'histoire-problème », dans *L'atelier de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1982, p. 73- 90.

Antoine Prost, « Les questions de l'historien », *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 2010, p. 79-100.

Agnès Ravel, « Construire un objet de recherche en histoire : le parti dévot au XVIIIe siècle », *Genèses*, vol. 55, no 2 (2004), p. 107-125. https://www.cairn.info/revue-geneses-2004-2- page-107.htm#

17 février : les sources et la méthodologie

François Cadiou, Clarisse Coulomb, Anne Lemonde et Yves Santamaria, « Les sources », *Comment se fait l'histoire : pratiques et enjeux*, Paris, La Découverte, 2011, p. 193-215.

Claire Lemercier et Claire Zalc, « Le sens de la mesure : nouveaux usages de la quantification», *À quoi pensent les historiens? Faire de l'histoire au 21e siècle,* Paris, Autrement, 2013, p. 135-148.

Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, (Sélections).

24 février : la communication des résultats : la rédaction

Antoine Prost, « Mise en intrigue et narrativité » et « L'histoire s'écrit », dans *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 2010, p. 237-282**.**

Lamia Zaki, « L'Écriture d'une thèse en sciences sociales : entre contingences et nécessités », *Genèses*, no 65, 2006, p. 112-125.
https://www.cairn.info/journal-geneses-2006-4-page-112.htm

Lynn Hunt, "How Writing Leads to Thinking," *Perspectives on History* (Feb. 2010).
https://www.historians.org/publications-and-directories/perspectives-on-history/february-2010/how-writing-leads-to-thinking

10 mars : la communication des résultats : la conférence

Yves Gingras, « Comment ne pas faire une communication scientifique », 25 mai 2015 :https://tv.uqam.ca/comment-ne-pas-faire-une-communication-scientifique

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence au cours. La note de participation inclut la présence ET la participation active.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seulement en cas de motif sérieux, les remises des deux premiers travaux devront se faire en classe. De même, l'absence à une évaluation orale peut entraîner une notation de zéro.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Les travaux écrits seront remis en version papier en classe au professeur. Par contre, la version finale du projet de mémoire pourra être soumise sous format électronique soit par courriel ou par dépôt sur la plateforme Moodle du cours.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis version papier en classe et retournés aux étudiants/es avec les commentaires manuscrits du professeur. La version finale du projet de mémoire pourra être remise en version électronique en pièce jointe par courriel au professeur.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre, soit le 24 ou le 31 mars. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

Méthodologie

BECKER, H., *Écrire les sciences sociales*, Paris, Éditions Economica, 2004.
BOURSIN, Jean-Louis, *Comprendre la statistique descriptive*, Paris, A. Colin, coll. « Cursus », 1991, 167p.,
CADIOU, François, *et al., Comment se fait l'histoire : pratiques et enjeux*, Paris, La Découverte, coll. « Guide repères », 2005, 384p.
CAIRE-JABINET, Marie-Paule, *Introduction à l'historiographie*, Paris, Armand Colin, coll. « Histoire 128 », 2008, 125 p.
CELLIER, Jacques et Martine COCAUD, *Traiter des données historiques : méthodes statistiques, techniques informatiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Didact Histoire », 2001, 245p.
DELSALLE, Paul, *Les documents historiques*, Gap, Ophrys, coll. « Documents E histoire », 2000, 173p.
DESCAMPS, Florence, *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny-sous-Bois France, Bréal éditions, coll. « Sources d'histoire », 2006, 287p.
DESHAIES, Bruno, *Méthodologie de la recherche en sciences humaines*, Laval, Beauchemin, 1992, xxi-400p.
DIONNE, Bernard, *Pour réussir. Guide méthodologique pour les études et la recherche*, Montréal, Beauchemin/Éditions Chenelière Éducation, 2008, 254p.
DUPAQUIER, Jacques, *Introduction à la démographie historique*, Paris, Gamma, 1974, 126p.
FARGE, Arlette, « Penser et définir l'événement en histoire : approches des situations et des acteurs sociaux », *Terrain : anthropologie et sciences humaines*, nº 38, mars 2002, p. 67-78.
FEINSTEIN, C. H. et Mark THOMAS, *Making History Count: A Primer in Quantitative Methods for Historians*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, 547p.
GRAWITZ, Madeleine, *Méthode des sciences sociales*, 11e éd., Paris, Dalloz, coll. « Précis Dalloz », 2000, 1040p.
GUAY, Jean-H., *Sciences humaines et méthodes quantitatives. Les principes d'application et la pratique de la recherche*, Laval, Beauchemin, 1991, xii-412p.
HUNT, Lynn, "How Writing Leads to Thinking," *Perspectives on History* (Feb. 2010).
https://www.historians.org/publications-and-directories/perspectives-on-history/february-2010/how-writing-leads-to-thinking
LEMERCIER, Claire et Claire Zalc, « Le sens de la mesure : nouveaux usages de la quantification », *À quoi pensent les historiens? Faire de l'histoire au 21e siècle,* Paris, Autrement, 2013, p. 135-148.
LÉTOURNEAU, Jocelyn, *Le coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal, Boréal, 2006, 259p.
LYON-CAEN, Judith et Dinah RIBARD, *L'historien et la littérature*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2010, 128 p.
MERDRIGNAC, Bernard et André CHÉDEVILLE, *Les sciences annexes en histoire du Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, 1998, 232p.
MORSEL, Joseph « Les sources sont-elles « le pain de l'historien » ? », *Hypothèses*, 2003, 1 p. 271-286.Page **9** sur **15**
MILLIOT, Vincent et Olivier WIEVIORKA, *Méthode pour le commentaire et la dissertation historiques*, Paris, Armand Colin, coll. « Histoire 128 », 2008, 128p.
NORTON, William, *Historical Analysis in Geography*, London, Longman, 1984, 231p.
NOUGARET, C., *Les instruments de recherche dans les archives*, Paris, 1999.
POIRRIER, Philippe, *Aborder l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Mémo 126 », 2000, 95p.
PINOL, Jean-Luc et André ZYSBERG, *Métier d'historien avec un ordinateur*, Paris, Nathan, 1995, 239p.
RACINET, Philippe, Joël SCHWERDROFFER et Frédérique BLAIZOT, *Méthodes et initiations d'histoire et d'archéologie*, nouv. éd., Nantes, Éditions du temps, 2004, 382p.
RAVEL, Agnès, « Construire un objet de recherche en histoire : le parti dévot au XVIIIe siècle », *Genèses*, vol. 55, no 2 (2004), p. 107-125. https://www.cairn.info/revue-geneses-2004-2- page-107.htm#
SALY, Pierre et Jean HEFFER, *Méthodes statistiques descriptives pour les historiens*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 1991, 191p.
SALY, Pierre et Jean-Paul SCOT, *La dissertation en histoire,* Paris Armand Colin/ Masson, 1994, 188p.
SALY-GIOCANTI, Frédéric, *Utiliser les statistiques en histoire*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus Série Histoire », 2005, 191p.
SANFAÇON, André, *La dissertation historique : guide d'élaboration et de rédaction* [2e édition], Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2005, 220p.
TREMBLAY, Robert et Yvan PERRIER, *Savoir-plus : outils et méthodes de travail intellectuel*, Montréal, Chenelière Éducation, 2006, 230p.
TREMBLAY, Robert, *L'écritoire, Outils pour la lecture et la rédaction des textes raisonnés*, Montréal, McGraw-Hills Éditeurs, 1991, 189p.
TURREL, Denise, Jean-François ECK *et al*., *Le commentaire de graphiques, cartes et statistiques en histoire*, Paris, Ellipses, Marketing, 1998, 173p.
ZAKI, Lamia, « L'écriture d'une thèse en sciences sociales : entre contingences et nécessités », *Genèses*, 2006/4 (nº 65), p. 112-125. https://www.cairn-int.info/revue-geneses-2006-4-page-112.htm

Réflexion épistémologique

AMALVI, Christian (dir.), *Les lieux de l'histoire*, Paris, Armand Colin, 2005.
BURGUIÈRE, André (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques,* Paris, PUF, 1983.
CERTEAU, Michel de, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975.
CHARLE, Christophe, *Homo Historicus. Réflexions sur l'histoire, les historiens et les sciences sociales,* Paris, A. Colin, 2013.
DELACROIX, Christian, François DOSSE, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Historiographies. Concepts et débats,* Paris, Gallimard, 2010, 2 vols.
DELACROIX, Christian, François DOSSE et Patrick GARCIA, *Les courants historiques en France XIXe-XXe siècle,* Paris, Armand Colin, nouvelle édition revue et augmentée 2007, Folio-Histoire, 724 p.
FARGE, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Le Seuil, 1989.
FURET, François, *L'atelier de l'histoire*, Paris, Champs Flammarion, 1982.
GRANGER, Christophe (dir.), *À quoi pensent les historiens. Faire de l'histoire au XXIe siècle*, Paris, Autrement, 2013.
IGGERS, Georg G. (dir.), *A Global History of Modern Historiography*, Londres, Routledge, 2016 (1re éd. 2008).Page **10** sur **15**
LEDUC, Jean, *Les historiens et le temps. Conceptions, problématiques, écritures,* Paris, Points-Seuil, 1999.
NORA, Pierre (dir.), Les lieux de mémoire, Paris, Gallimard, 1984-1993, 7 volumes.
OFFENSTADT, Nicolas, *L'historiographie*, « Que sais-je ? », Paris, PUF, 2011.
OFFENSTADT, Nicolas (dir.), *Les mots de l'historien*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004.
POIRRIER, Philippe, *Introduction à l'historiographie*, Paris, Belin, coll. Atouts histoire, 2009.
PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire,* Paris, Points-Seuil, nlle édition augmentée 2012.
REVEL, Jacques, « Les sciences historiques », dans Jean-Michel Berthelot (dir.), *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, 2001.
SCOTT, Joan W., *Théorie critique de l'histoire. Identités, expériences, politiques,* Paris, Fayard, 2009.
SPALDING, Roger et Christopher PARKER, *Historiography : an Introduction*, Manchester, Manchester University Press, 2007.
TOSH, John, *The Pursuit of History. Aims, Methods and New Directions in the Study of History*, Londres, Routledge, 2015, 6e édition.

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Tous les textes à lire sont disponibles sur la plateforme Moodle au sigle du cours.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Aucune documentation complémentaire

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE – PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFOSPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable